



JEUX OLYMPIQUES Le grand écart de revenus des champions français

Entre ce que gagnent les stars Teddy Riner ou Renaud Lavillenie et les anonymes de la délégation tricolore à Rio, il y a un monde que les médailles ne parviennent pas à combler.



Star de la NBA, le basketteur Tony Parker est aussi un investisseur avisé et a su faire fructifier ses gros revenus pour se constituer un patrimoine aujourd'hui estimé à plus de 200 millions d'euros. Mais son train de vie est loin d'être représentatif de celui de la majorité des sportifs français présents à Rio, cet été. Photo Le Progrès
 Tous les titres olympiques se valent mais certains portefeuilles pèsent plus lourd que les autres. Le 5 août, le défilé des quelque 400 athlètes français durant la cérémonie d'ouverture offrira une cartographie sociale de l'Hexagone.

Il y aura ainsi quelques rares millionnaires, le basketteur Tony Parker en tête, les riches, la classe moyenne et les «smicards» du sport. Tous toucheront la même prime pour l'or (50 000 euros), l'argent (20 000) et le bronze (13 000). Pour la majorité, ce sera une petite fortune, pour quelques-uns une obole.

6 500 sportifs de haut-niveau, différentes échelles sociales

Les quelques 6 500 sportifs de haut niveau en France sont en effet très loin d'être logés à la même enseigne question rétribution: des 20 millions d'euros de revenus (salaires + primes + contrats publicitaires) de Tony Parker au gros million annuel du judoka Teddy Riner jusqu'au millier d'euros mensuel avec lequel se débrouille la majorité de la délégation olympique...

Video : <http://www.youtube.com/embed/j2U6tNfXzP4>

Pour protéger les sportifs les plus fragilisés économiquement, le secrétaire d'Etat aux sports Thierry Braillard a fait voter en 2015 une loi leur accordant une protection sociale en cas de maladie ou d'accident dans le cadre de leur pratique.

Les meilleurs et les plus "bankables" avantagés

Parallèlement, «parce qu'il est insupportable de voir des champions qui n'arrivent pas à payer leur loyer», il a inspiré le pacte de performance, permettant à quelque 200 sportifs de passer contrat avec des entreprises pour du travail à temps partiel effectif (CIP) ou pour l'exploitation de leur image.

Un dispositif venu s'ajouter à de nombreux autres déjà en vigueur... mais qui ne profitent souvent qu'aux mêmes, les meilleurs. La Gendarmerie, l'Armée ou les Douanes sont ainsi de gros employeurs de champions. Aucun pourtant ne passe réellement l'uniforme et les salaires, entre 1 500 et 3 000 euros, ne sont que les émoluments de contrats d'image.

[Visualiser l'article](#)

«On ne prête qu'aux riches»

Le nageur Florent Manaudou est ainsi sous contrat avec le 68e régiment d'artillerie d'Afrique dans l'Ain, avec pour unique obligation de disputer quelques compétitions militaires. Pourtant, au-delà de son modeste salaire mensuel en club (2 000 euros environ), il perçoit plus d'un demi-million par an de contrats publicitaires.

«On ne prête qu'aux riches et les contrats de ce genre proposés, via la fédération, par les ministères vont souvent aux mêmes», regrette un nageur qui n'a pas le palmarès d'un Manaudou.

Le sportif peut également être salarié de son club, pour un salaire de cadre moyen (Manaudou) à grand patron (Riner). L'an dernier, une polémique avait éclaté autour de la rémunération du judoka par son club de Levallois (passée de 193 000 euros bruts en 2010 à 429 000 en 2013, selon la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France).

Video : <http://www.youtube.com/embed/vZf2qTbIQ9A>

«Le 3e ou 4e perchiste vit avec 900 euros par mois»

Mais à l'inverse des joueurs de foot ou de basket professionnels, «les judokas, les gymnastes ou les nageurs sont salariés en tant qu'entraîneurs, pas comme athlètes», explique Jean-Pierre Karaquillo, directeur du centre d'économie et de droit du sport de Limoges (CDES) à qui Thierry Braillard avait commandé un rapport sur le statut des sportifs.

«La seule exception dans les sports individuels est l'athlétisme où la ligue a négocié avec les clubs la mise en place de contrats pour certains athlètes», une trentaine aujourd'hui. Pour les autres, c'est la débrouille. «Le 3e ou 4e perchiste français aujourd'hui vit avec 900 euros par mois», reprend l'expert.

L'exception Astrid Guyart

D'après le recensement effectué par M. Karaquillo pour son rapport, d'autres athlètes «ont des contrats de travail mais pour exercer d'autres activités que la leur. Ce sont des contrats avec des collectivités territoriales qui les soutiennent, ou bien des CIP».

Ces contrats d'insertion professionnelle, souvent avec des entreprises publiques comme la RATP ou la SNCF, autorisent des aménagements horaires, voire des détachements souvent complets à l'approche des grands événements.

Emblématique de ce genre d'emploi, parfois très intégrateurs mais le plus souvent sans lendemain, l'escrimeuse Astrid Guyart est souvent montrée en exemple. Ingénieur de formation, elle «construit des fusées» chez Airbus Industries et mène parallèlement une carrière de haut niveau. Mais elle est sans doute appelée à rester une exception.

[Visualiser l'article](#)

Marc-Antoine Olivier. Photo FFN

Marc-Antoine Olivier, prétendant au podium qui a besoin du soutien de ses parents

Marc-Antoine Olivier est un prétendant sérieux au podium olympique de l'eau libre à Rio mais sa vie quotidienne de champion n'est pas un long fleuve tranquille. Malgré son talent, le nageur aurait depuis longtemps renoncé à sa carrière sans le soutien financier de ses parents.

«Entre le loyer, les charges, la voiture, la nourriture, on met environ 1.800 euros chaque mois sur son compte», détaille Philippe, le père du nageur de Denain (Nord) exilé depuis dix-huit mois à Narbonne, dans le centre d'entraînement de Philippe Lucas.

10 000 euros de revenus en 2015

Dans la colonne dépenses, beaucoup de trajets, d'équipement, les frais de la vie quotidienne... Et une quantité gargantuesque de coûteux produits de récupération et de nourriture. «C'est que ça mange ces bêtes-là!», rigole son père. Normal, après 18 km nagés à l'entraînement tous les jours.

Au chapitre des recettes, un grand maximum de 10 000 euros l'an dernier en primes ou contrats de sponsoring distribués par la Fédération, l'équipementier Arena et le club de Denain. Aucune aide personnalisée fédérale ou ministérielle n'est versée à Marc-Antoine.

«J'ai demandé via la fédération un contrat avec l'armée mais on me l'a refusé parce que, me dit-on, je n'ai pas de résultats assez réguliers, ma discipline n'est pas assez connue et je suis trop jeune», raconte-t-il.

Un Pacte de performance... qui ralentit la performance

[Visualiser l'article](#)

«On a la chance de pouvoir le soutenir», raconte son père. «Ce n'est pas le cas de toutes les familles. Nous, on a sacrifié nos vacances. On le suit sur ses compétitions, c'est devenu ça nos voyages».

Début 2016, le marathonien de l'eau a bénéficié de la première vague du Pacte de Performance, un dispositif mis en place par le secrétaire d'Etat aux sports Thierry Braillard pour rapprocher des athlètes et des entreprises désireuses de les embaucher, ou de leur offrir un contrat d'images.

Par relations, Marc-Antoine a décroché un contrat de deux ans avec une start-up, Wyz Groupe. Pour 20.000 euros par an, dont il n'a pas encore touché un centime, il cède son image et participe à des opérations de communication. Seul hic, les bénéficiaires du Pacte de performance doivent créer une micro-entreprise pour percevoir leur salaire. Coût: 5.000 euros et des montagnes de paperasses à gérer.